



Conférence Suisse contre
la Violence Domestique



Schweizerische Konferenz gegen
Häusliche Gewalt



Conferenza Svizzera contro
la Violenza Domestica

Rapport annuel 2021

Conférence Suisse contre la Violence Domestique CSVD



La CSVD s'engage pour la prévention de la violence domestique et
pour les personnes concernées (adultes et enfants)

TABLE DES MATIERES

1. Situation générale.....	3
2. Affiliation et membres.....	3
3. Travail du comité.....	3
4. Mise en œuvre intercantonale de la Convention d'Istanbul.....	3
4.1. Les priorités de la Convention d'Istanbul selon le rapport de septembre 2018.....	4
4.1.1. Enfants concernés par la violence : soutien et considération de la violence dans les décisions relatives au droit de visite et de garde (art. 26, 31 et 56 CI).....	4
4.1.2. Education nationale (art. 14 CI).....	5
4.1.3. Travail avec les auteur-e-s de violence (art. 16 CI).....	5
4.1.4. Centre de crise pour personnes victimes d'agressions sexuelles et documentation des blessures et des traces de violence (art. 25 CI).....	5
4.2. Dialogue stratégique – Feuille de route Violence domestique de la Confédération et des cantons.....	5
4.3. Plan d'action national pour la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul 2022-2026.....	6
4.4. Task force « Violence domestique et COVID-19 ».....	6
5. Coordination nationale, coordinatrice.....	7
5.1 Site Internet.....	7
6. Collaboration avec le BFEG – Domaine violence.....	7
7. Collaboration Confédération-cantons-ONG dans le cadre de la Convention d'Istanbul.....	7
8. Rapport national de la Suisse relatif à la Convention d'Istanbul.....	7
9. Travail médiatique.....	8
10. Participation aux groupes spécialisés et d'accompagnement.....	8
11. Comptes annuels 2021.....	9
12. Conclusions et perspectives.....	10
13. Glossaire.....	10
14. Annexe.....	11

1. Situation générale

L'année 2021 était toujours sous le signe du Covid-19 et, à plus forte raison, des restrictions sanitaires tout au long du premier semestre. En juillet 2021 fut publié le premier rapport national de la Suisse relatif à la Convention d'Istanbul. La CSVD avait contribué au contenu à travers divers sondages organisés au niveau cantonal. L'année 2021 était également dédiée au développement de stratégies de lutte contre la violence domestique (Feuille de route entre la Confédération et les cantons dans le cadre du dialogue stratégique) ainsi qu'à l'élaboration de priorités thématiques et de mesures pour le Plan d'action national. Ainsi, il y a malheureusement eu du retard dans la mise en œuvre de certaines priorités de la Convention d'Istanbul et de mesures concrètes.

2. Affiliation et membres

La CSVD est constituée de tous les services spécialisés contre la violence domestique de tous les cantons de Suisse. Elle chapeaute et coordonne les deux conférences régionales : la Conférence latine contre la violence domestique (CLVD) en Suisse romande et la Konferenz der kantonalen Interventionsstellen, Interventionsprojekte sowie Fachstellen gegen häusliche Gewalt der Schweiz (KIFS) en Suisse alémanique à laquelle le Tessin est affilié. La KIFS a connu de nombreux changements en personnel, nécessitant un surplus de travail pour l'intégration de postes nouvellement repourvus.

3. Travail du comité

En 2021, le comité s'est réuni lors de cinq séances (17 février, 25 juin, 29 septembre, 8 et 19 novembre). Les séances de février, septembre et novembre ont eu lieu par vidéoconférence alors qu'une séance en novembre fut organisée sous forme hybride. De plus, tous les membres du comité ont également participé à diverses autres réunions portant sur les thèmes et la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul (CI). Compte tenu du fait que les rencontres en ligne et les séances hybrides étaient menées en deux langues, la collaboration au sein du comité s'est avérée plus complexe.

Suite à l'assemblée générale du 17 septembre 2020, le comité était composé, début 2021, des co-présidentes Miriam Reber (SG) et Colette Fry (GE) et des membres Isabelle Darbellay Métrailler (VS), Alexa Ferel (BL), Isabella Feusi-Frei (ZH) et Angela Fleury (JU), avec la coordinatrice de la CSVD, Karin Lestuzzi, en soutien.

L'assemblée générale de 2021 s'est déroulée par voie écrite. La rencontre nationale de 2021 dédiée à la surveillance électronique – reportée en 2020 à cause des prescriptions sanitaires – fut organisée sous forme hybride à Berne. Elle proposait un éclairage sur l'état actuel de la surveillance électronique dans divers cantons de Suisse, ainsi qu'un aperçu de la situation en Espagne grâce à l'intervention de la vice-directrice générale de la coordination inter-institutionnelle en matière de violence de genre en Espagne. Maribel Rodriguez (VD), avec l'appui de la coordinatrice, s'était chargée de l'organisation de cette rencontre.

L'assemblée générale par voie écrite du 20 avril a confirmé le comité presque dans l'intégralité. Miriam Reber (SG) a été reconduite dans sa fonction de co-présidente et Isabelle Darbellay Métrailler (VS) nommée pour cette même fonction. Alexa Ferel (BL) et Angela Fleury (JU) ont été reconduites en tant que membres alors que Lis Füglistler (BE) a rejoint le comité afin de remplacer Isabella Feusi-Frei (ZH) par intérim.

4. Mise en œuvre intercantonale de la Convention d'Istanbul

La CSVD a été chargée de la coordination intercantonale de la Convention d'Istanbul par la CCDJP et la CDAS. Cette mission englobe l'information et la coordination des membres. La CSVD se réunit en rencontres régulières dédiées à l'information mutuelle relative aux projets et bonnes pratiques cantonaux. L'échange a lieu dans les deux conférences régionales KIFS (Suisse alémanique et Tessin) et CLVD (Suisse romande). Un élément important du mandat de la

CSVD est la mise en œuvre de projets répondant aux priorités thématiques retenues dans le rapport et l'inventaire relatifs à la Convention d'Istanbul de septembre 2018.

La réalisation de projets prioritaires dans les groupes de travail intercantonaux et interdisciplinaires place la CSVD devant un grand défi. Tous les groupes de projets accusent des retards et il a fallu, dans plusieurs groupes de travail, adapter le contenu des projets envisagés, afin de répondre aux exigences du moment (p.ex. changement au niveau des responsabilités, collaboration modifiée avec des services externes, manque de temps et de ressources).

En plus, deux autres projets stratégiques lancés par la Confédération ont davantage sollicité les ressources de la CSVD en 2020 et 2021 :

1. La Feuille de route entre Confédération et cantons sur la lutte contre la violence domestique : participation à l'élaboration des 10 champs d'action pour préparer le dialogue stratégique du 30 avril 2021 ;
2. Plan d'action national (PAN CI) 2022-2026 : participation au développement des priorités thématiques et mesures en vue de la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul.

La collaboration avec l'OFJ a particulièrement puisé dans les ressources, ce dernier n'ayant que peu de connaissances quant à la pratique de lutte contre la violence domestique dans les cantons.

4.1. Les priorités de la Convention d'Istanbul selon le rapport de septembre 2018

En septembre 2018, la CCDJP et la CDAS ont chargé la CSVD de lancer des projets intercantonaux relatifs à quatre domaines prioritaires du rapport « Mise en œuvre de la Convention d'Istanbul au niveau des cantons, état des lieux et action requise ». Le but est de développer des bases (p.ex. vue d'ensemble des bonnes pratiques, état des lieux ou aperçu des normes existantes) pour les mettre à disposition des cantons ou des spécialistes et, suivant la situation, permettre une recommandation aux cantons par les conférences cantonales.

En raison de différents événements (crise du Covid, développement de la Feuille de route et du Plan d'action national, etc. – voir ci-dessus), ces projets n'ont pas encore abouti. L'aspect essentiel pour une réalisation réussie de ces priorités est leur rattachement à la mise en œuvre de la Feuille de route et du Plan d'action national.

Ci-après une esquisse de l'état d'avancement de ces travaux :

4.1.1. Enfants concernés par la violence : soutien et considération de la violence dans les décisions relatives au droit de visite et de garde (art. 26, 31 et 56 CI)

Ce projet est devenu un effort conjoint visant la mise en œuvre des mesures prévues dans la Convention d'Istanbul et d'une autre mesure issue de la Convention relative aux droits de l'enfant selon le rapport du Conseil fédéral du 19 décembre 2018 « Mesures visant à combler les lacunes dans la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant »¹.

Le 2 novembre 2021, fut publié le guide d'évaluation et d'aménagement des relations personnelles pour les enfants victimes de violence domestique « Violence domestique : quel contact après la séparation des parents ? » en version allemande. Avec ce document, les professeur-e-s Beat Reichlin et Paula Krüger de la Haute école de Lucerne ont réalisé une adaptation du guide de Francfort. Un groupe de rédaction composé de membres de la CSVD, de l'Association suisse des magistrats de l'ordre judiciaire SVR-ASM et divers ONG a accompagné cette publication. En ce moment, les traductions en français et italien sont vérifiées par des membres de la CSVD et, complétées par d'autres publications et sujets d'actualité en Suisse romande et au Tessin.

¹ Mesure 4 dans le domaine d'action « Protection de l'enfant contre toute forme de violence ». Voir <https://www.bsv.admin.ch/bsv/de/home/sozialpolitische-themen/kinder-und-jugendfragen/kinderrechte.html>

La prochaine étape sera la mise en œuvre du guide tel que prévue par le groupe de projet. La publication et l'implémentation sont soutenues par des fonds provenant de l'OFAS. La PSC, quant à elle, finance les traductions et le travail de graphisme de la publication en français. Le guide (en allemand) peut être téléchargé sous : https://csvd.ch/app/uploads/2022/01/21_12_20_skhg_leitfaden_d.pdf

Par ailleurs, le thème des enfants concernés par la violence domestique est l'un des champs d'action de la Feuille de route du dialogue stratégique et des mesures concrètes sont à planifier. Le Plan d'action national relatif à la Convention d'Istanbul (PAN CI) reprend également cette priorité thématique.

4.1.2. Education nationale (art. 14 CI)

Le groupe de projet appelé à préparer un aperçu du matériel pédagogique sur la prévention de la violence et des thèmes liés à l'égalité à l'intention des cantons, respectivement des écoles, a démarré son travail en 2019. Néanmoins, en raison de maladies et de difficultés mentionnées plus haut, une pause s'est imposée. Le travail est censé reprendre et le groupe prévoit de collaborer avec la CSDE qui a lancé un projet similaire.

Cette priorité thématique figure dans la Feuille de route et le Plan d'action national.

4.1.3. Travail avec les auteur-e-s de violence (art. 16 CI)

Il était initialement prévu de produire un guide virtuel concernant le travail avec les auteur-e-s de violence. Entre-temps, le projet s'est mué en un site web principalement destiné aux spécialistes sachant recommander et/ou proposer des consultations ou des programmes d'apprentissage. Le but de cette thématique prioritaire, soit le renforcement du travail avec les auteur-e-s de violence, se retrouve également comme champ d'action dans la Feuille de route et sous forme de mesure dans le Plan d'action national. Par la suite, la CSVD a pris le leadership dans l'élaboration de ce site web. Elle est en train de réaliser une enquête auprès des cantons, afin d'obtenir une vue d'ensemble des manières dont ceux-ci organisent et financent le travail avec les auteur-e-s de violence. Cet aperçu servira de base pour en déduire d'autres mesures.

4.1.4. Centre de crise pour personnes victimes d'agressions sexuelles et documentation des blessures et des traces de violence (art. 25 CI)

Ce groupe de projet composé de membres de la CSVD, de la CDS, des soins médicaux et de la CSOL-LAVI est censé débiter son travail cette année. Il s'agit de compléter les résultats du rapport du Conseil fédéral relatif au postulat 14.4026 Amarelle² « Prise en charge médicale des cas de violence domestique » par des exemples cantonaux et d'en extraire des « bonnes pratiques ». La CSVD a déjà oeuvré activement au sein du groupe de travail d'accompagnement dudit postulat. Le début du travail de ce groupe devait coïncider avec la publication du rapport du Conseil fédéral relatif au postulat Amarelle (mars 2020), mais il a été retardé par la crise du Coronavirus. Il est maintenant prévu d'inclure ce thème dans le Plan d'action national et de convoquer le groupe de projet cette année. La CSOL-LAVI est en train d'élaborer une fiche d'information pour qu'il devienne possible pour tous les cantons de financer les examens médico-légaux et ceci même dans les cas où on ignore encore si une plainte pénale sera déposée ou pas.

4.2. Dialogue stratégique – Feuille de route Violence domestique de la Confédération et des cantons

Sur invitation du Département fédéral de justice et police, le dialogue stratégique « Violence domestique » a regroupé tous les acteurs et actrices compétent-e-s dans la lutte contre la

² <https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20144026>

violence domestique le 30 avril 2021 à Berne. En conclusion de la journée, la Confédération et les cantons ont signé une Feuille de route³.

Cette Feuille de route est issue des travaux sur le Postulat Arslan⁴ 19.4369 « Mieux protéger les victimes dans les cas à haut risque de violence domestique. Examiner des mesures plus efficaces ». La co-présidente de la CSVD a été invitée à participer au groupe d'accompagnement de ce postulat par l'Office fédéral de la justice. Lors de l'élaboration de la Feuille de route, on s'est fortement appuyé sur les expériences de la CSVD et il a fallu un engagement intensif de sa co-présidence pour aider à définir les 10 champs d'action prioritaires ainsi que leurs contenus. Ci-après les champs d'action prévoyant des mesures sous la direction ou avec la participation de la CSVD.

- Champ d'action 1 : Approche commune et coordonnée
- Champ d'action 2 : Travail de prévention en matière d'information, de sensibilisation et d'éducation
- Champ d'action 6 : Prise en charge de la victime
- Champ d'action 7 : Protection des enfants exposés à la violence domestique
- Champ d'action 8 : Suivi des personnes auteures de violence domestique
- Champ d'action 9 : Formation continue
- Champ d'action 10 : Cadre légal en matière de violence domestique

4.3. Plan d'action national pour la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul 2022-2026

Le BFEG a été chargé de l'élaboration du Plan d'action national (PAN CI) par le Conseil fédéral une fois que le Conseil national et le Conseil des Etats l'avaient transférée à la Confédération en automne 2020. En été 2021, la CSVD fut invitée par le BFEG à prendre part aux travaux. Il était important d'intégrer la CSVD à ce groupe de travail en sa qualité de conférence intercantonale spécialisée et de créer une concordance entre le PAN CI et les stratégies existantes (domaines prioritaires Convention d'Istanbul et Feuille de route). Comme la Feuille de route avait défini des champs d'action pour l'un des domaines thématiques de la Convention d'Istanbul (Violence domestique), il s'est rapidement avéré que le Plan d'action national devait avoir une structure différente, permettant d'y rajouter d'autres thèmes. La version actuelle prévoit trois priorités thématiques :

- Priorité 1 : Information et sensibilisation de la population
- Priorité 2 : Formation initiale et continue des professionnel-le-s et bénévoles
- Priorité 3 : Violence sexuelle et sexiste

Les trois priorités thématiques prévoient des mesures qui demandent soit une direction de projet soit une participation de la part de la CSVD.

4.4. Task force « Violence domestique et COVID-19 »

En 2021 la task force „Violence domestique et Covid-19“ a continué son travail afin d'observer les effets des mesures sanitaires sur les familles avec violence domestique tout en gardant accessibles les offres d'aide et de soutien au cours de la pandémie. La CSVD a régulièrement participé à ces efforts. Elle a encouragé ses membres à signaler les difficultés observées et mis les informations de la task force à la disposition de ses membres.

La task force contre la Violence domestique est composée des Offices fédéraux responsables BFEG, OFJ et OFAS, ainsi que des Conférences intercantionales compétentes

³ Medienmitteilung EJPD vom 30.4.21: <https://www.bj.admin.ch/bj/de/home/gesellschaft/haeusliche-gewalt/strategischer-dialog.html>

⁴ <https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20194369>

CDAS, CCDJP et CSVD. En 2021, les périodes entre les conférences téléphoniques se sont rallongées et le thème a finalement été déplacé aux réunions des commissions Confédération-cantons relatives à la Convention d'Istanbul. En vue de l'augmentation du nombre des cas de COVID dès novembre 2021, il a fallu rediscuter de la situation dans des séances virtuelles supplémentaires.

5. Coordination nationale, coordinatrice

En janvier 2021 la co-présidence de la CSVD a soumis une requête d'aide financière auprès de la Confédération (BFEG) pour mieux soutenir la coordination intercantonale de la prévention et la lutte contre la violence domestique et la violence à l'égard des femmes. Suite à une réponse positive, la CSVD a pu confier la coordination des contenus à l'une de ses co-présidentes. Or, maintenant, à côté de la coordinatrice, qui s'occupe surtout de l'administration de la CSVD et assure – grâce à ses compétences linguistiques – la collaboration entre les régions linguistiques, une personne supplémentaire avec un taux d'activité à 20% est également chargée de travailler sur les contenus. De cette manière, une partie de ces tâches que les co-présidentes réalisaient pendant les heures de travail consacrées à leur propre canton, est maintenant financée au niveau intercantonal. L'apport financier du BFEG peut comprendre un maximum de 25% des coûts. Le budget global restant de la CSVD doit parvenir à moitié de prestations financières et à moitié de prestations de travail.

5.1 Site Internet

Le site Internet était régulièrement mis à jour par la coordinatrice. La page Intranet est en planification.

6. Collaboration avec le BFEG – Domaine violence

Le comité de la CSVD, la coordinatrice et le BFEG se sont rencontrés en septembre 2020 pour discuter de la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul, des différentes récoltes de données et de leur collaboration au sens large.

7. Collaboration Confédération-cantons-ONG dans le cadre de la Convention d'Istanbul

Il y a eu trois réunions de la commission Confédération-cantons-communes pour la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul (21 mai, 23 août, 1^{er} décembre), entre les représentant-e-s de la Confédération (OFS, OFJ, OFAS, BFEG, DFEA), des cantons (CCDJP, CSVD et CDAS) et des communes (USV). Ces réunions sont dirigées en alternance par la Confédération (BFEG) et les conférences cantonales (CDAS, CCDJP). La CSVD rédige habituellement le procès-verbal des séances sous la direction des conférences cantonales.

Ces réunions mettaient l'accent sur le rapport national de la Suisse, les aides financières contre la violence, la task force contre la violence domestique, le dialogue stratégique, la stratégie pour l'égalité 2030, le Plan d'action national, ainsi que les affaires courantes de la Confédération, des cantons et des communes. Dans la réunion du mois d'août, le rapport alternatif pour la mise en œuvre pour la Convention d'Istanbul des ONG fut présenté. Dans celle de décembre, il fut décidé de reprendre la campagne relative à l'aide aux victimes dans les médias sociaux ; la CDAS s'en est chargée pendant les fêtes de fin d'année.

8. Rapport national de la Suisse relatif à la Convention d'Istanbul

Les travaux sur le premier rapport national de la Suisse ont abouti et le rapport fut publié en juin 2021 par la Confédération⁵.

⁵ Le rapport étatique suisse se trouve sous <https://www.admin.ch/gov/de/start/dokumentation/medienmitteilungen.msg-id-84038.html#links>

9. Travail médiatique

Le travail médiatique a surtout porté sur la Feuille de route Confédération-cantons, la Conférence nationale du BFEG, les bases légales pour la protection contre la violence, ainsi que la campagne « 16 jours contre la violence à l'égard des femmes* » en novembre 2021.

Le thème de la violence domestique, tout comme les féminicides, est toujours d'actualité dans les médias. Les co-présidentes et les membres de la CSVD ont reçu de nombreuses demandes d'information de la part des médias concernant les projets et les développements dans les cantons.

10. Participation aux groupes spécialisés et d'accompagnement

En 2021, la CSVD a encore pu contribuer à divers groupes au niveau fédéral :

- Groupe d'expert-e-s « Sortir ensemble et se respecter ».
- Groupe d'accompagnement « Stop aux féminicides dans le contexte domestique en Suisse » (19.3618 Pos Graf).
- Groupe d'accompagnement « Mieux protéger les victimes dans les cas à haut risque de violence domestique » (19.4369 Pos Arslan).
- Groupe d'accompagnement Prévenir la violence envers les aînés « Senior-lab.ch »

11. Comptes annuels 2021

Comptes	BILAN	2021	
	Actifs		
1010	Compte postal	53 994,00	
1100	Débiteurs		
1300	Actifs transitoires	67 001,65	
	Total des actifs	120 995,65	
	Passifs		
2000	Créanciers		
2300	Passifs transitoires	20 094,38	
2800	Fonds propres	37 940,58	
2900	Réserve système de communication	6 570,85	
2910	Réserve exposition "Plus fort que la violence"	36 361,88	
2990	Report profit / perte	20 028,15	
	Total des passifs	120 995,84	
	COMPTE DE RESULTAT	2021	Budget 2021
	Total des produits	177 167,55	73 000,00
	Produits d'exploitation	82 920,00	53 000,00
3200	Inscriptions colloque	920,00	1 000,00
3550	Contributions CCDJP	52 000,00	52 000,00
3510	Contrat de prestations BFEG	20 000,00	
3600	Recettes extraordinaires	10 000,00	
	Produits de projets	94 247,55	20 000,00
3700	Produits création système de communication	500,00	500,00
3710	Produits exposition "Plus fort que la violence"	49 306,85	19 500,00
3910	Produits priorités CSVD	44 440,70	
	Total des charges	157 139,40	69 562,90
	Charges d'exploitation	67 067,96	49 060,00
	Charges de personnel	53 902,76	41 000,00
4000	Salaire coordinatrice	23 166,15	25 000,00
4100	Charges sociales	11 103,78	11 000,00
4110	Charges coordinatrice (dépenses, formation)	3 132,83	5 000,00
4300	Coordination spécialisée CI	16 500,00	
	Autres charges d'exploitation	13 165,20	8 060,00
4200	Dépenses colloque: traductions, frais intervenant-e-s	13 075,20	8 000,00
4810	CCP: dépenses/intérêts	90,00	60,00
	Charges de projets	90 071,44	20 502,90
4700	Charges système de communication	1 179,00	1 000,00
4900	Charges exposition "Plus fort que la violence "	42 851,74	19 502,90
4910	Charges projets priorités CSVD	46 040,70	
	Perte globale (-), bénéfice global (+)	20 028,15	3 437,10
	<i>Perte d'exploitation (-), bénéfice d'exploitation (+):</i>	<i>15 852,04</i>	<i>3 940,00</i>
	<i>Perte de projets (-), bénéfices de projets (+)</i>	<i>4 176,11</i>	<i>-502,90</i>
	Perte (-), bénéfice (+) global	20 028,15	3 437,10
	► Libération de réserve système de communication	-679,00	
	► Constitution de réserve expo. "Plus fort que la violence"	6 455,11	
	► Constitution de réserve projets priorités CSVD	-1 600,00	
	► Constitution de réserve coordination CI	3 500,00	
	► Bénéfice en augmentation des fonds propres	12 352,04	
	Total (charges d'exploitation + bénéfice)	177 167,55	73 000,00

Commentaires :

- La position « Salaire coordinatrice, charges sociales, frais » comprend le salaire net, les charges sociales employeur-employée, le dédommagement pour le bureau à domicile, ainsi que les frais de voyage.
- L'exposition « Plus fort que la violence » est un projet propre à la CLVD. Les cantons de Berne et de Fribourg sont à son origine, aidés financièrement par les cantons du Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud. La CSVD met à disposition son compte de chèque postal pour le flux financier et effectue les paiements.
- Le bénéfice de CHF 20'028,15 est réparti comme suit :
 - CHF 679,00 en diminution du fonds de réserve système de communication.
 - CHF 6'455,11 en augmentation du fonds de réserve exposition « Plus fort que la violence ». Ce montant est lié à ce projet.
 - CHF 1'600,00 en diminution du fonds de réserve domaines prioritaires de la CSVD. Ce compte de réserve fut nouvellement constitué en 2021.
 - CHF 3'500,00 en augmentation du fonds de réserve pour la coordination CI. Nouvelle constitution de réserve en 2021. La CSVD a reçu l'argent pour le deuxième semestre 2021, l'engagement de la coordinatrice des contenus n'a été possible qu'à partir d'août 2021.
 - CHF 12'352,04 en augmentation du capital propre. Ce montant est partiellement le fruit de deux entrées de fonds extraordinaires en 2021.

12. Conclusions et perspectives

A partir d'août 2021, la CSVD a pu engager une coordinatrice spécialisée pour diminuer la charge des membres, qui sont principalement sollicité-e-s par la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul et les domaines d'action de la Feuille de route Confédération-cantons. La CSVD est aujourd'hui reconnue comme partenaire compétente dans différents projets et stratégies, ce qui lui permet d'introduire la perspective spécifique aux cantons dans de nombreux endroits. Le comité constate avec satisfaction à quel point, depuis la ratification de la Convention d'Istanbul, la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique ont gagné en importance dans la politique et les médias. La CSVD se réjouit du soutien de la CCDJP et de la Confédération et continuera à mettre tout son élan dans la mise en œuvre des mesures.

13. Glossaire

BFEG	Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes
CCDJP	Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et de police
CDAS	Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales
CDS	Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé
CI	Convention d'Istanbul
CLVD	Conférence latine contre la violence domestique
CSOL-LAVI	Conférence suisse de l'aide aux victimes
CSVD	Conférence suisse contre la violence domestique
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
DFJP	Département fédéral des de justice et police
GREVIO	Groupe d'experts du Conseil de l'Europe sur l'action contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique
KIFS	Konferenz der kantonalen Interventionsstellen, Interventionsprojekte sowie Fachstellen gegen häusliche Gewalt der deutschsprachigen Schweiz
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
OFJ	Office fédéral de la justice
ONG	Organisation non gouvernementale
UVS	Union des villes suisses

14. Annexe

Liste des membres de la CSVD

CANTON	NOM DU SERVICE	TELEPHONE	COURRIEL
AG	Fachstelle Intervention gegen häusliche Gewalt	062 835 14 00	haeuslichegewalt@ag.ch
AI	Koordinationsstelle Häusliche Gewalt	071 788 95 00	info@kapo.ai.ch
AR	Kanton AR, Departement Inneres und Sicherheit	071 353 64 03	inneres.sicherheit@ar.ch
BE	Berner Interventionsstelle gegen Häusliche Gewalt	031 633 47 23	info.big.sid@be.ch
BL	Interventionsstelle gegen häusliche Gewalt BL	061 552 62 38	interventionsstelle@bl.ch
BS	Fachstelle Häusliche Gewalt Basel-Stadt	061 267 44 90	haeusliche-gewalt@jsd.bs.ch
FR	Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille	026 305 23 86	bef@fr.ch
GE	Bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences	022 388 74 50	egalite@etat.ge.ch violences-domestiques@etat.ge.ch
GL	Soziale Dienste	055 646 67 22	sozialdienst@gl.ch
GR	Koordinationsstelle Häusliche Gewalt	081 257 26 54	haeusliche.gewalt@soa.gr.ch
JU	Bureau de la déléguée à l'égalité entre femmes et hommes	032 420 79 00	egalite@jura.ch
LU	Koordination Gewaltprävention und Bedrohungsmanagement	041 228 59 29	gewaltpraevention@lu.ch
NE	Office de la politique familiale et de l'égalité	032 889 61 20	opfe@ne.ch
NW	Kriminalpolizei	041 618 44 66	kriminalpolizei@nw.ch
NW	Sozialamt	041 618 75 50	
OW	Jugend- Familien- und Suchtberatung, Opferhilfe/Häusliche Gewalt	041 666 64 34	opferhilfe@ow.ch
OW	Kriminalpolizei	041 666 65 00	kapo@ow.ch
SG	Koordinationsstelle häusliche Gewalt	058 229 75 43	haeusliche.gewalt@sg.ch
SH	Koordinationsstelle zur Verhütung von Gewalt gegen Frauen und Häuslicher Gewalt (Istanbul-Konvention)	052 632 79 64	koordination.ik@sh.ch
SO	Koordinationsstelle Häusliche Gewalt	032 627 23 11	haeuslichegewalt@ddi.so.ch
SZ	Amt für Gesundheit und Soziales	041 819 16 65	fachstelle.hgewalt@sz.ch
TG	Koordinationsstelle Gewaltprävention	058 345 24 27	gewaltpraevention@kapo.tg.ch
TI	Divisione della giustizia	091 814 32 20	violenzadomestica@ti.ch
UR	Bereitschafts- und Verkehrspolizei UR	041 874 53 53	nicole.wetzel@ur.ch
VD	Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes	021 316 61 24	info.befh@vd.ch
VS	Office cantonal de l'égalité et de la famille	027 606 21 20	EGALITE-FAMILLE@admin.vs.ch
ZG	Fachstelle Häusliche Gewalt	041 728 41 41	haeusl.gewalt@zg.ch
ZH	IST Interventionsstelle gegen Häusliche Gewalt	044 295 98 25	ist@kapo.zh.ch
SKHG CSVD	Coordinatrice CSVD / Geschäftsführerin SKHG	024 445 10 03	info@csvgd.ch

Sion, St.Gallen, Montagny-près-Yverdon, le 17 février 2022

Isabelle Darbellay Métrailler, Co-présidente



Miriam Reber, Co-présidente



Karin Lestuzzi, Coordinatrice

